

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Identifiant annonce : 7312326201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7312326201>

Cette annonce a été mise en ligne le **9 décembre 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **50 - MANCHE**

*Imagerie Médicale CHERBOURG COTENTIN  
SELARL au capital de 153.000 €  
52 Rue de la Bucaille CHERBOURG-OCTEVILLE  
50100 CHERBOURG -en- COTENTIN  
533 885 695 RCS CHERBOURG*

Par décision d'assemblée du 30/11/2022, la Société est transformée sans délai en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après :

Forme : Ancienne mention : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée / Nouvelle mention : Société d'exercice libéral par actions simplifiée

Administration: Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Jacques LESCOP, Felicia BRANEA et Youssef ALAOUI.

Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par Jacques LESCOP demeurant 89/91 rue Emile ZOLA - 50110 Cherbourg-en-Cotentin, en qualité de président et Felicia BRANEA, demeurant 4 rue Paul Eluard 50100 Cherbourg-en-Cotentin, et Youssef ALAOUI, demeurant 2 boulevard Félix Amiot Cherbourg-Octeville - 50100 Cherbourg-en-Cotentin, en qualité de directeurs généraux.

Sa dénomination, son objet social, son capital, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le siège social est transféré à compter du 1er décembre 2022 au 50 AVENUE DU THIVET EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE - 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Ancienne mention : 52 rue de la Bucaille Cherbourg Octeville (50)/ Nouvelle mention : 50 avenue du THIVET EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE - 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé

peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; les voix dont il dispose sont fonction de la catégorie d'actions qu'il détient.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément de la majorité des deux tiers des droits de vote des associés professionnels internes en exercice dans la société.

Mention en sera faite au RCS de CHERBOURG.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

